Daniel MAITREROBERT

Président SSA MARSEILLE

Election au Comité Directeur de l'ANEG

Questions aux candidats

Chers (e) collègues,

Etre membre de l'ANEG depuis plus de 20 ans, dont 10 ans comme président, m'autorisent aujourd'hui à donner mon avis sur cette assemblée générale élective qui va décider de l'avenir de l'ANEG pour ces prochaines années par rapport aux candidats qui ont présenté leurs intentions au travers de leur profession de foi et pouvoir ainsi vous expliquer ce qu'une assemblée générale dématérialisée dans un moment aussi crucial ne nous permettra pas d'évoquer au cours d'un débat qui n'aura pas lieu!

Je déplore que dans ces moments particuliers à bien des égards et que nous imposent cette situation sanitaire, aucun candidat n'ai voulu aller plus loin dans leurs intentions (mais peut-être cachent-ils leurs véritables intentions ?) et surtout ne les ont pas inscrites dans un contexte politique et social qui fait peser toutes les menaces vis-à-vis de notre statut et de ce qui en découle.

Finalement à la lecture de ces documents peu de propositions et surtout aucune perspective novatrice, à bien des égards cela ressemble à une reprise de mes propres rapports moraux écrits lors de nos différentes AG.

Mais les professions de foi soulèvent bien d'autres interrogations

Je trouve particulièrement aventureux et même dangereux, le fait de comparer l'ANEG à une petite entreprise et de prétendre vouloir la gérer comme tel, ce qui augure, à court terme, les abandons des valeurs qui ont fondées l'ANEG.

Au vu des modifications des postes pour les candidatures, n'assistons-nous pas, au final, au jeu des chaises musicales, on prend les mêmes et on recommence et surtout on préserve sont pré carré pour rester entre soi. Quelles compétences particulières a soudain acquis le futur trésorier, alors qu'il ne voulait prendre aucun travail supplémentaire et de laisser démuni la commission aéromodélisme? Ne serait ce pas une candidature de façade qui cacherait le fait que le candidat président continuerait en fait à tenir la trésorerie comme il l'avait proposé en son temps ?

A quoi a consisté mon remplacement de vice-président en cours de mandat alors qu'au final mon remplaçant se trouve maintenant candidat à la commission aéromodélisme, en at-il été écarté ou n'était-ce pas finalement une opération préparée de longue date pour écarter comme on dit les empêcheurs de tourner en rond?

Mais heureusement le futur candidat vice-président va donc pouvoir remplacer le viceprésident par intérim après avoir été à l'origine de la saga de la SSA de Chambéry, qui après l'avoir quittée pour incompatibilité d'humeur avec certains membres revient comme président de la SSA avec les mêmes à l'origine de leur désaccord, au prétexte de sauver la SSA mais avec le secret espoir de faire revenir l'avion à Chambéry dont il avait demandé le retrait avec insistance.

Ce même futur vice-président (puisqu'il est seul candidat) qui s'opposait à ce que nous recherchions ce qui s'était réellement passé en Corse, pour que l'aéro-club ne veuille plus de l'ANEG dans ses murs et moi en particulier, mais qui en parallèle a proposé ses services à cet aéro-club.

Qu'elle confiance peut-on accorder à des dirigeants aussi peu soucieux de défendre notre ANEG et tenir une vraie ligne politique? Dans notre association le but de chaque bénévole n'a jamais été de remplir sa carte de visite quelle qu'elle soit.

Que penser de la candidature de notre trésorier sortant, à la fonction de Président, lorsqu'on apprend que celui-ci envisage aussi de prendre un mandat de responsable national de la CFE CGC, les mêmes qui depuis des années votent contre le versement de la subvention à l'ANEG et milite pour le chèque activité à la place de cette subvention, ce qui signifie à terme la dissolution de l'ANEG?

Cette même fédération qui a retiré il y a des années son représentant au sein de notre comité directeur car opposé à l'existence même de l'ANEG.

Je pose donc officiellement la question telle que je l'aurais posée à une assemblée en présentiel : « Comment compte s'y prendre le futur président pour défendre les intérêts de l'ANEG lors des rencontres avec la commission APSL ou siégeront sans aucun doute les représentants de la CFE-CGC ?

Pourquoi, ne parle-t-il pas dans sa profession de foi de ce qu'il compte faire avec les représentants des organismes sociaux, puisque en tant que trésorier il prônait la suppression de ces représentants, menaçant même de refuser de leur rembourser leurs frais de déplacements.

La même question se pose, lorsque celui-ci revendique la totale indépendance de l'ANEG vis-à-vis de la CCAS puisque l'ANEG est une association régit par la loi de 1901.

L'aboutissement de cette volonté me fait imaginer le scénario suivant :

Plus de représentants des organismes sociaux au sein du comité directeur, ou le syndicat CGT devient minoritaire.

D'où plus de subvention de la CCAS.

L'ANEG association autonome loi 1901, les dirigeants cherchent des fonds appuyés par la CFE CGC et autres, ouvrent grand l'ANEG à l'extérieur, gèrent le patrimoine à leur profit, les électriciens et gaziers sont spoliés de leur club et de leur patrimoine.

Dans tout cela, la COVID 19 arrange bien certains candidats au bureau directeur, car nous allons passer directement à un vote aux simples vues des professions de foi sans que nous ayons pu débattre sur le fond et même sur la forme sur leurs intentions masquées, ce qui est une première dans l'histoire de l'ANEG. Pour éviter cela il suffisait de repousser cette assemblée générale élective comme cela avait été discuté, c'est-à-dire à l'occasion des rencontres en août ou septembre et je comprends maintenant cette insistance que vous avez de tout faire à distance pour écarter l'ensemble des adhérents de la maîtrise des orientations et des actions de l'ANEG et surtout de squeezer les discussions sur ce qui se prépare réellement et sur ce qui s'est réellement fait ces derniers temps.

Avant que je puisse débattre avec ma SSA de façon honnête et sérieuse sur les consignes de votes à préconiser, vous comprendrez que je demande des réponses claires et précises à toutes mes questions,

J'en ai également d'autres, d'autres interrogations qui me laissent perplexe sur la volonté des candidats au bureau directeur de faire évoluer les problèmes.

Peut-on m'expliquer, pour les paras de Marseille, par exemple, pourquoi ils participent depuis plus de 10 ans aux mêmes stages et surtout pourquoi ils y sont acceptés alors qu'ils n'ont jamais adhérés à la SSA de Marseille ?

Pourquoi n'est-il pas prévu, dans le programme présenté par le vol moteur, des modalités de mises en commun entre SSA de nos avions, comme je l'ai fait entre Marseille, Valence et Montpellier ?

Pourquoi, alors que j'avais décidé de rendre le PA 28 affecté à Marseille et qu'il a fallut investir 8000 € de travaux pour retrouver un avion en état qu'avait dégradé l'équipe précédente, la commission vol moteur à refusé de participer à ces frais alors qu'elle en a tiré tous les bénéfices ?

J'attends aussi des réponses à ces questions même si bien d'autres doivent être posées

Concernant la commission vol à voile je n'ai pas de question, c'est clair net et précis comme d'habitude.

En conséquence et devant les risques encourus par notre ANEG je renouvelle ma proposition, je demande solennellement auprès des différents acteurs (organisme de tutelle et autres) de reporter cette AG afin que nous puissions réellement en présentiel, débattre et discuter comme cela se fait dans toutes associations démocratiques. Il est tout à fait possible de la reporter à une date ultérieure cette année jusqu'en octobre 2021. La pandémie sera certainement contenue d'ici là. Le suivi des activités pouvant se faire par l'intermédiaire d'une commission de surveillance présidée par le Président en poste.

Fraternellement

La situation d'aujourd'hui où sévit la covid accompagnées de nombreuses restrictions quant au fonctionnement de la plupart des associations nécessite plus que jamais que les pratiques démocratiques des dites associations, leurs statuts et règles de fonctionnement, soient irréprochablement respectées. Il en va ainsi pour notre ANEG.

En tant que membre de l'ANEG et président de la SSA Poitiers, je suis alerté par la teneur des questions posées par Daniel Maîtrerobert. Cela m'a amené à relire soigneusement les professions de foi des candidats au bureau directeur.

Nous avons un candidat à la présidence, Christophe Nocchi, qui envisage une baisse des dotations de la CCAS et le développement concomitant d'autre partenariats mais sans dire un seul mot ni de l'impact de cette baisse des dotations, ni de leur montant, ni de la nature des partenariats et, surtout sans citer les causes de cette éventuelle baisse de dotations alors que nous savons tous que nous ne devons aujourd'hui ces dotations qu'à la seule CGT .

L'autre candidat à la présidence, Christophe Haas, est très évasif quant au financement de l'ANEG; je cite un extrait de son article 4 relatif aux subventions : « Cela passe nécessairement par une participation du CE en suivant certaines règles susceptibles d'évoluer. Il appartiendra au club de s'adapter à la situation » ... quelles règles pourraient évoluer ? Quelles adaptations sont envisagées ? Ici non plus pas de réponse ! Quant au candidat à la vice-présidence, Bernard Boymont, il envisage : « la crainte d'un désengagement au moins partiel de la CCAS dans le soutien financier qu'elle peut apporter à l'ANEG » et suggère d'y répondre par : « rechercher aussi rapidement que possible notre autonomie dans la gestion de nos activités et de notre patrimoine ». Autonomie ...donc se séparer de la CCAS ? Devenir une association loi 1901 ? Toujours pas de réponse.

Nous sommes donc à la veille d'une assemblée élective de l'ANEG lors de laquelle les candidats aux postes dirigeants n'envisagent d'autre avenir qu'une baisse des dotations de fonctionnement sans pour autant suggérer autre chose qu'une adaptation dont les contours ne sont même pas esquissés sauf à envisager la séparation d'avec la CCAS.

On attendrait une vision plus constructive, respectueuse de notre objectif : permettre à tous, ouvrants et ayant droits, quels que soient leurs revenus, l'accès aux activités aériennes dont on conviendra qu'il s'agit de sports onéreux (mais ne le dit-on pas aussi des sports équestres, du golf, du ski ou de la voile ?).

On aimerait que les candidatures portent l'exigence de défendre les moyens de la CCAS et conséquemment le statut des IEG; on aimerait qu'elles s'impliquent auprès des directions syndicales représentatives afin que le statut de l'ANEG soit préservé et que sa dotation ne soit plus, sur le principe, discutable même si, nécessité faisant loi, elle puisse être réévaluée selon les ressources de la CCAS.

Quel impact peuvent avoir ces considérations personnelles sur le vote du 6 avril ? D'abord je vous demande de bien relire les professions de foi à la lumière du texte de Daniel Maîtrerobert. Je suggère ensuite de ne rien voter qui puisse modifier les statuts de l'ANEG. Ensuite je voudrais rappeler nos statuts qui stipulent que : « Les membres du Bureau Directeur sont élus lors des Assemblées Générales électives sur candidatures individuelles pour chaque poste défini...Le poste est attribué au membre ayant reçu le plus grand nombre de voix. »

Cela signifie qu'un candidat peut être élu avec très peu de voix et de nombreuses abstentions, Mais si c'est le cas, quelle est sa légitimité ? Est-ce que cela n'implique pas de reconsidérer les conditions de cette élections : à distance, sans vrai débat ..?

Je vous appelle non pas à boycotter mais à décider, en choisissant de ne pas voter pour les candidats au bureau directeur, d'un report de cette élection à la fois pour clarifier les projets des candidats lors de débats ouverts, avec des élus mandatés, mais aussi en se donnant le temps, pour sortir de cette pandémie qui nous afflige, afin de décider sereinement de l'avenir de notre ANEG; afin également de permettre à d'autres parmi nous de choisir de s'investir pour que l'ANEG reste fidèle à son orientation initiale. Ceci n'empêchant pas, bien au contraire, de se prononcer sur les rapports: celui du président et ceux des commissions.

Jean-Michel Stévenin (président de la SSA Poitiers mais s'exprimant à titre personnel)

Bonjour

- A ce jour les aides ANEG relatives au vol moteur concernent notamment le Brevet de Base qui n'existe plus depuis 2020. Réglementairement il est remplacé par le LAPL qui donne le droit de voler avec un avion < à 2t en Europe et suisse. Le PPL qui existait avant reste valide pour voler sur un avion < à 5t dans le monde. Certains adhérents ANEG ont obtenu le LAPL en 2019 et n'ont pu bénéficier des aides ANEG pour la licence hormis les 10 heures de vol. Il est donc nécessaire de modifier les conditions d'aides à l'obtention d'un permis de vol moteur. Pour info : PPL = Licence de pilote privé. (Private Pilot License) LAPL = Licence de pilote d'aéronefs légers (Light Aircraft Pilot License)
- A ce jour les aides financières ANEG relatives aux formations concernent essentiellement l'acquisition des brevets et licences. Existe t-il ou peut-on envisager une aide financière aux pilotes qui s'engagent dans une formation d'instructeur?
- Pourrait-il être rappelé les conditions d'adhésion à l'ANEG des personnes extérieures aux IEG et n'étant pas ayant-droit ?

Cordialement

Jean-Michel Stévenin, président SSA Poitiers